

COMMUNE DE LE THIEULIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014

Sur convocation en date du 3 mars 2014, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie mercredi 13 mars 2014 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes GRELLIER Violette, HALLOUIN Élisabeth, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, PHILIPPE Jean-Luc, RIGUET Alain

Secrétaire de séance : PANIER Olivier

Le compte rendu de la séance du 19 février 2014 a été adopté à l'unanimité.

I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le dernier conseil communautaire a été consacré principalement au vote du budget puisqu'il y a trois budgets à voter, celui du spanc, du lotissement et le budget général.

Le budget lotissement est déficitaire puisque les terrains n'ont pas encore été vendus. Nous avons été contacté par l'entreprise SERATEC spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de produits pharmaceutiques de base qui aurait besoin de construire une 2^{ème} unité

Le budget SPANC est équilibré grâce à la mise en place de redevances suffisantes pour équilibrer l'ensemble des opérations.

Le budget général est composé de 5 services (piscine, transport, enfance jeunesse, gymnase et service général. Le service enfance jeunesse finit avec un déficit de 200 000 € un peu moins que ce qui était prévu.

Le budget gymnase (gymnase Klein de Courville et celui de Fontaine la Guyon) finit avec un déficit de 27 000 € malgré les fonds de concours demandés aux communes de Courville et de fontaine la Guyon. Ces fonds de concours ne seront dorénavant plus demandés, le déficit prévu en 2014 est d'environ 65 000 €

Le budget piscine est assez simple puisque la piscine était fermée en 2013 il n'y a donc eu ni recettes ni dépenses. La réouverture est prévue pour le mois de juin 2014 le déficit 2014 est donc prévu pour un montant d'environ 81 000 €

Le service transport est nouveau depuis la mise en place d'une délégation de service public du Conseil Général, le service paye directement au Conseil Général la quote-part qui leur reste à charge. 60 000€ pour le transport des collégiens et 55 000 € pour l'aide en direction des lycéens non interne qui utilisent les transports collectifs bus ou train.

Le service général sert notamment aux rémunérations du personnel. Il ressort en 2013, si on cumule tous les excédents depuis que la communauté de communes existe, un excédent d'environ 1 700 000 €. En termes d'investissement, deux gros projets sont inscrits au budget 2014 : la poursuite de la réhabilitation de la piscine pour laquelle il reste à payer 2 100 000 € et la réalisation de la maison de santé pour 1 560 000 €. Le budget 2014 a été réalisé sans avoir recours à l'emprunt puisque la Communauté de communes est capable d'autofinancer ses dépenses, la nouvelle équipe décidera si elle veut avoir recours à l'emprunt.

Trois avenants ont été proposés, l'un sur la maison de santé, un avenant de 12 000 € concernant la maîtrise d'œuvre en lien avec le montant des travaux plus élevé que l'estimatif donné au départ. Les 2 autres avenants concernent le marché piscine, l'un pour une option qui n'avait pas été retenue au début, c'est-à-dire remettre en état les plages qui sont actuellement en béton désactivé et qui est parait-il coupant. Il s'élève à 23 000 €. Le dernier avenant d'un montant de 46 000 € concerne le changement du carrelage du bassin pour résoudre un problème d'étanchéité. Sur ce dernier avenant le Président va négocier.

II. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2013 - BUDGET EAU

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2013 du budget de l'eau comme suit

<u>Section Investissement</u>	Recettes	28 313,41€
	Dépenses	34 217,61€
	Déficit	5 904,20 €
<u>Section Fonctionnement</u>	Recettes	105 883,45 €
	Dépenses	84 661,99 €
	Excédent	21 221,46 €
	<u>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</u>	15 317,26 €

Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur RIGUET Alain qui présente le compte de gestion établi par Madame la trésorière de Courville S/Eure, lequel est conforme au compte administratif.

Les comptes administratifs et de gestion 2013 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés par 8 voix et 1 abstention.

III. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

Le résultat de fonctionnement 2013

La somme de 15 221,46 € est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2014 au compte 002.

Le résultat d'investissement 2013

La somme de 5 904,20 € est affectée en dépenses d'investissement et sera inscrite au BP 2014 au compte 001 correspondant au déficit d'investissement de l'exercice 2013.

La somme de 6 000.00 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2014 au compte 1068.

IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2014, service de la Commune, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

<u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u>	75 259,46 Euros
<u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u>	111 800,00 Euros

V. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2013 - BUDGET COMMUNE

Monsieur Le Maire informe que le compte administratif 2013 du budget de la commune comme suit.

<u>Section Investissement</u>	Recettes	199 864,53 €
	Dépenses	163 471,51 €
	Excédent	36 393,02 €
<u>Section Fonctionnement</u>	Recettes	196 400,77 €
	Dépenses	434 151,01 €
	Excédent	237 750,24 €
	<u>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</u>	274 143,26 €

Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur RIGUET Alain qui présente le compte de gestion établi par Madame le Percepteur de Courville S/Eure, lequel est conforme au compte administratif.

Les comptes administratifs et de gestion 2013 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

VI. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

Le résultat de fonctionnement 2013

La somme de 237 750,24 € est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2014 au compte 002.

Le résultat d'investissement 2013

La somme de 36 393,02 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2014 au compte 001.

VII. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués aux taxes locales, depuis l'année 2001 :

TAXE D'HABITATION	10,05 %
TAXE FONCIÈRE BÂTI	17 ,45 %
TAXE FONCIÈRE NON BÂTI	44,14 %

Considérant les charges du budget 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de reconduire ces mêmes taux pour l'année 2014.

VIII. SUBVENTION AMICALE DES ANCIENS

Monsieur Le Maire informe que le nombre d'adhérents de l'Amicale des Anciens est de 24. La subvention était en 2013 de 20,00 € par adhérent, Monsieur Le Maire propose de reconduire ce montant.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des présents, de reconduire la subvention de 20,00 € par adhérent à l'amicale des anciens pour l'année 2014.

IX. INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE

Monsieur Le Maire rappelle que lors du vote de l'indemnité gardiennage église en avril 2013, il avait fait part du souhait de Mme Bontems de ne plus percevoir cette indemnité et avait demandé que celle-ci soit reversée à Mme Villette. Cependant au moment d'effectuer le paiement, nous avons réclamer un RIB à Mme VILLETTE qui a expliqué qu'elle s'occupait de l'église bénévolement et qu'elle ne souhaitait donc pas toucher d'indemnité. Monsieur le Maire reprendra contact avec Mme VILLETTE pour qu'elle accepte cette indemnité en vue du fleurissement de l'église.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de verser la somme de 130 €uros à Madame Villette Agnès, pour le gardiennage de l'église.

X. INDEMNITÉ BIBLIOTHÉCAIRES

Monsieur Le Maire indique que cela fait déjà quelques années que l'indemnité bibliothécaires est reconduite pour le même montant, il serait peut-être bien d'envisager une augmentation. Le Conseil Municipal après discussion décide, à l'unanimité des présents, d'augmenter de 100 € cette indemnité et versera donc la somme de 900 € à Mesdames ESNAULT Claudine et WOITCHACH Mylène, bibliothécaires pour l'année 2014. (Répartition à prévoir)

XI. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2014, service de la Commune, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

Dépenses et Recettes de fonctionnement

573 000,24 €uros

Dépenses et Recettes d'Investissement

497 462,46 €uros

XII. PARTICIPATION ÉLECTRICITÉ ÉGLISE

Monsieur Le maire rappelle qu'il y a quelques années le conseil avait délibéré pour prendre à sa charge l'abonnement électrique de l'église. Monsieur Le Maire indique que le raccordement électrique pour l'éclairage extérieur et l'éclairage intérieur des vitraux a été fait, pour plus de facilité, sur le compteur de l'église. En effet, pour se raccorder sur les candélabres il aurait fallu faire passer un câble en sous-terrain. Monsieur Le Maire avait donc indiqué à la Paroisse Bonne Nouvelle qui gère l'église que la commune rembourserait les kilowatts consommés. Chaque année la Paroisse Bonne Nouvelle nous envoie leurs factures pour que nous puissions effectuer le règlement. Cette année lorsque l'on a voulu payer, la trésorerie nous a rejeté le mandat car il n'était pas stipulé que nous prenions à notre charge une partie des kilowatts. Il faut donc délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de prendre en charge le surcoût en kilowatts que génère l'éclairage extérieur et intérieur mis en place en 2012.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Courvillois

Maison de santé

Monsieur Le Maire expose que :

La Communauté de Communes du Pays Courvillois, par délibération n°14-32 du Conseil Communautaire du 10 mars 2014, a décidé de modifier ses statuts et d'ajouter la compétence facultative « création, aménagement et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire sur les sites de Courvilles sur Eure et Fontaine la Guyon », et de supprimer la compétence « élaboration d'un projet de santé à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays Courvillois ».

Cette délibération a été notifiée à toutes les communes membres. Elles doivent désormais se prononcer sur cette modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, dans un délai de trois mois à compter de la notification. En l'absence de délibération, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Courvillois visant à ajouter la compétence facultative : « création, aménagement et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire sur les sites de Courvilles sur Eure et Fontaine la Guyon » et à supprimer la compétence « élaboration d'un projet de santé à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays Courvillois ».

Sipac

Monsieur le Maire expose que :

Le SIPAC (Syndicat Intercommunal Pour l'aménagement et le développement du Pays Chartrain) va être dissout le 31 mars 2014. Deux personnels seront répartis entre les communautés de Communes du Pays Courvillois, du Pays Combray et les quatre communautés de communes des franges franciliennes situées à l'Est du Pays Chartrain concernant les secteurs de Maintenon, Gallardon, Epernon et Nogent le Roi. Pour cette raison, la Communauté de Communes du Pays Courvillois doit prendre la compétence « Contractualisation des dossiers permettant d'obtenir des financements de la part de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Courvillois visant à ajouter la compétence « Contractualisation des dossiers permettant d'obtenir des financements de la part de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département ».

Jean-Luc Philippe demande si le personnel sera repris

Monsieur Le Maire indique que la loi oblige la reprise du personnel qui ne doit pas pâtir de la disparition d'un syndicat. Monsieur Le Maire a donc proposé la répartition suivante, en fonction de la population de

chacun, 40 % pour les communautés de Communes du Pays Courvillois, du Pays Combray et 60% pour et les quatre communautés de communes des franges franciliennes.

2. Logement rue du Blottier

Monsieur Le Maire informe qu'un logement va être libéré rue du Blottier. Le Maire rappelle que le conseil a mis en place un règlement intérieur dans lequel il est stipulé que les animaux sont interdits. La commune a reçu une proposition de candidature pour ce logement. Toutefois ce couple a un chien et indiquent qu'il ne fait pas d'histoire, qu'il n'aboie pas et reste très sage.

Jean-Luc Philippe demande si ces candidats sont connus de la commune, la réponse est positive.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité des présents de ne pas déroger au règlement.

3. Information travaux terrassement

Monsieur Le Maire indique pour information qu'il a fait faire, à titre personnel, des travaux de terrassement dans un pavillon lui appartenant par l'entreprise se trouvant actuellement sur la commune, et qu'il a en sa possession une facture pour ces travaux

4. Tour de garde élections

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'instaurer comme il se doit une permanence des élus afin qu'ils participent au déroulement des opérations de vote relatives aux élections municipales qui doivent avoir lieu le dimanche 23 mars 2014 de 8h à 18h. Monsieur Le Maire demande à Jean-Luc PHILIPPE si des gens de sa liste sont éventuellement intéressés pour tenir une permanence. Celui-ci répond qu'il va poser la question et passera en mairie nous donner la réponse.

Tour de table

Alain RIGUET indique avoir rencontré les bibliothécaires dans la journée qui aimeraient qu'un panneau d'affichage extérieur soit installé afin de prévenir les habitants des horaires, des informations de dernière minute ou d'évènements. Monsieur Le Maire prend note de cette demande

Monsieur Le Maire rappelle que la 10^{ème} édition du tour du Pays Courvillois se déroulera samedi 22 mars, il partira cette année de Billancelles et passera dans la commune du Thieulin entre 15 et 17h.

Monsieur le Maire conclut la séance et le mandat en adressant à toute l'équipe ses remerciements les plus sincères pour l'avoir accompagné durant ces 6 dernières années. Il se félicite de l'assiduité de chacun des membres du Conseil qui peut se vérifier encore ce soir et déclare qu'animer une telle équipe a été pour lui une expérience très enrichissante.

Il les remercie également sur la façon dont se sont déroulés les conseils, chacun pouvant s'exprimer librement. La commune a été conduite de façon satisfaisante en maintenant la fiscalité tout en réalisant de nombreux travaux. Le développement d'une collectivité ne pourrait se faire sans l'engagement de ses élus et le fait que ceux-ci aient validé les projets proposés pratiquement à chaque fois à l'unanimité a fait avancer les choses et a permis aux financeurs (état, conseil général ou région) d'apprécier, d'autant plus, les demandes de subvention.